



SCoT

Schéma de **Co**hérence
Territoriale du Chablais

PADD

Projet d'Aménagement et de Développement
Durables





Des rives du Léman aux vallées d'Abondance, d'Aulps et du Brevon, le Chablais bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel lié à la diversité de son environnement géographique (espaces littoraux, pastoraux, forestiers et de montagne).

Au cœur des dynamiques frontalières de l'arc lémanique franco-suisse, le Chablais est de plus en plus interdépendant des aires urbaines genevoises, lausannoises, de l'agglomération Aigle-Monthey et de la Riviera vaudoise.

Outre son environnement exceptionnel et son cadre de vie de qualité, l'attractivité du territoire est en grande partie liée à la proximité de la Suisse. Le Chablais connaît depuis plusieurs années des niveaux de croissance démographique parmi les plus élevés de l'hexagone, avec une population qui a doublé en 40 ans pour atteindre près de 134 000 habitants en 2013, représentant 18 % de la population pour 20 % du territoire haut-savoyard.

Si le Chablais bénéficie de l'importante dynamique démographique et résidentielle induite par le desserrement de la métropole genevoise, le territoire en subit également les contraintes et doit aujourd'hui faire face à de nombreux défis. Au cours des dernières années, l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels et agricoles, sous la pression forte engendrée par le renchérissement des valeurs foncières et immobilières, a entraîné une consommation des ressources naturelles et des conflits d'usage, notamment entre les activités résidentielles, économiques, touristiques qui sont pratiquées sur des espaces contraints.

La croissance démographique rapide et continue du Chablais a par ailleurs engendré une augmentation conséquente des flux pendulaires et touristiques sur les axes structurants qui supportent une charge de trafic croissante.

Le désenclavement routier du territoire et la promotion d'une offre de mobilité alternative vont renforcer l'attractivité (résidentielle et économique), et ils représentent aujourd'hui des atouts et des enjeux d'envergure pour le territoire.

Par ailleurs, si le Chablais constitue une destination touristique majeure en Haute-Savoie grâce à un double positionnement estival et hivernal et une offre diversifiée sur les espaces littoraux et de montagne, le tourisme chablaisien est néanmoins confronté au défi du développement durable (changement climatique, aménagement maîtrisé du Léman) qui rend aujourd'hui nécessaire la mise en place d'une stratégie commune et coordonnée à moyen/long terme.

Prescrite par délibération du SIAC en novembre 2015, la révision du SCoT du Chablais intervient dans un contexte exceptionnel, tant du point de vue réglementaire, institutionnel, que de calendrier (projet autoroutier entre Machilly et Thonon-les-Bains), et de la reconfiguration territoriale (passage à 3 EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017). Les dispositions réglementaires issues du Grenelle de l'Environnement et de la loi ALUR ont introduit de nouvelles thématiques (climat, air, énergie, communications électroniques, continuités écologiques, ...), et renforcé la prise en compte des déplacements, de l'aménagement commercial et de la limitation de la consommation d'espaces agricoles et naturels au sein des documents d'urbanisme.

La révision du SCoT doit donc permettre de définir une stratégie globale d'aménagement et de mobilité durables, tout en renforçant l'engagement du territoire en faveur de la préservation de ses richesses environnementales, agropastorales et paysagères.



Le choix d'un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** du SCoT du Chablais en **5 objectifs stratégiques**

- S'engager pour le désenclavement multimodal du Chablais, en lien avec une urbanisation intégrée, et affirmer la position spécifique de ce territoire dans les dynamiques locales et transfrontalières
- Accueillir les populations permanentes et touristiques sur ce territoire attractif, dans une logique de localisation stratégique, de limitation de l'étalement urbain et de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers
- Continuer à faire de l'environnement et des paysages du Chablais un atout pour le territoire, permettant de concilier protection, valorisation et aménagement
- Affirmer et poursuivre le développement de l'économie touristique en s'appuyant sur le caractère complémentaire du littoral lémanique et de la montagne chablaisienne
- Développer les activités économiques, la création d'emplois et les équipements pour un territoire chablaisien actif et entreprenant



Avant-propos

- Le SCoT du Chablais en quelques chiffres et dates :

Les 62 communes du SCoT du Chablais

Abondance
Allinges
Anthy-sur-Léman
Armoy
Ballaison
Bellevaux
Bernex
Bonnevaux
Bons-en-Chablais
Brenthonne
Cervens
Champanges
Châtel
Chens-sur-Léman
Chevenoz
Douvaine
Drailant
Essert-Romand
Excenevex
Evian-les-Bains
Fessy
Féternes
La Baume
La Chapelle d'Abondance
La Côte d'Arbroz
La Forclaz
Larringes
La Vernaz
Le Biot
Le Lyaud
Les Gets
Loisin
Lugrin
Lullin
Lully
Margencel
Marin
Massongy
Maxilly-sur-Léman
Meillerie
Messery
Montriond
Morzine-Avoriaz
Nernier
Neuvecelle
Novel
Orcier
Perrignier
Publier
Reyvroz
Saint-Gingolph
Saint-Jean-d'Aulps
Saint-Paul-en-Chablais
Sciez
Seytroux
Thollon-les-Mémises
Thonon-les-Bains
Vacheresse
Vailly
Veigy-Foncenex
Vinzier
Yvoire



Document approuvé le 23 février 2012 par les 62 communes du territoire	Superficie de 870km² (20% du département de la Haute-Savoie)	Population de 133 968 habitants (INSEE 2013) (18% de la Haute-Savoie) Doublement de la population en plus de 40 ans	Taux de croissance annuel moyen de 1.62% de 2007 à 2013	Document mis en révision par délibération du Comité syndical le 5 novembre 2015
--	--	--	--	--

- Le **PADD du SCoT du Chablais en révision**, en tant que document central, **fixe le cap** qui va guider l'aménagement et le développement du Chablais haut-savoyard pour les 20 ans à venir. Le PADD explique et résume les **ambitions** que se sont fixés les élus du SIAC, ambitions qui seront **justifiées** dans le rapport de présentation, et **traduites** en orientations réglementaires et opposables par le biais du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Le contenu du PADD est imposé par le code de l'urbanisme et doit nécessairement reprendre chacune des thématiques prévues à l'article L.141-4.

Article L 141-4 du Code de l'Urbanisme

*« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'**urbanisme**, du **logement**, des **transports et des déplacements**, d'**implantation commerciale**, d'**équipements structurants**, de **développement économique, touristique et culturel**, de **développement des communications électroniques**, de **qualité paysagère**, de **protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers**, de **préservation et de mise en valeur des ressources naturelles**, de **lutte contre l'étalement urbain**, de **préservation et de remise en bon état des continuités écologiques**.*

En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement. »



SOMMAIRE

S'engager pour le désenclavement multimodal du Chablais, en lien avec une urbanisation intégrée, et affirmer la position spécifique de ce territoire dans les dynamiques locales et transfrontalières.

1. Articuler/intégrer les infrastructures de transport actuelles et futures et un aménagement maîtrisé, et tout particulièrement celles liées au désenclavement du Chablais, notamment routier,
2. Elaborer une stratégie multimodale des transports à l'échelle du Chablais, en lien avec les territoires voisins,
3. Développer les infrastructures de modes doux,
4. Promouvoir une desserte multimodale performante toute l'année pour les déplacements liés à l'économie du tourisme et aux loisirs,
5. Prévoir la création de plateformes logistiques et de fret ferroviaire,
6. Faciliter et accélérer le déploiement du très haut débit.

Accueillir les populations permanentes et touristiques sur ce territoire attractif, dans une logique de localisation stratégique, de limitation de l'étalement urbain et de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

7. Renforcer l'armature urbaine soutenant la structuration du territoire,
8. Poursuivre les tendances actuelles qui amènent à diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers,
9. Limiter et maîtriser la croissance urbaine sur les espaces littoraux, en dehors de l'unité urbaine,
10. Encourager et favoriser le renouvellement urbain,
11. Promouvoir la mixité de l'habitat et du logement sur l'ensemble du Chablais, et développer le lien social,
12. Renforcer le maillage d'activités culturelles et de services de proximité,
13. Conforter et promouvoir les équipements structurants de service public dans le domaine de la santé, des équipements scolaires, de la justice, de la culture, du sport, de la petite enfance,
14. Rééquilibrer et privilégier la mixité fonctionnelle habitat/emploi,
15. Développer l'utilisation des outils de maîtrise et de stratégie foncière.

Continuer à faire de l'environnement et des paysages du Chablais un atout pour le territoire, permettant de concilier protection, valorisation et aménagement

16. Valoriser les secteurs sensibles et d'importance écologique,
17. Mettre en valeur certains éléments relatifs au paysage et au patrimoine bâti Chablaisien,
18. Protéger les populations des risques naturels, sanitaires et technologiques,
19. Atteindre une gestion durable du cycle de l'eau.

Affirmer et poursuivre le développement de l'économie touristique en s'appuyant sur le caractère complémentaire du littoral lémanique et de la montagne chablaisienne

20. Conforter et développer les stations de montagne,
21. Structurer et développer les filières et les équipements lacustres et nautiques,
22. Développer les filières tels que le thermalisme et le bien-être,
23. Valoriser le « tourisme vert » en lien avec les espaces naturels et le patrimoine,
24. Développer une stratégie globale pour l'hébergement et promouvoir les lits marchands,
25. Structurer les liens entre littoral et montagne en favorisant un aménagement touristique intégré.

Développer les activités économiques, la création d'emplois et les équipements pour un territoire chablaisien actif et entreprenant

26. Renforcer le maillage de zones et d'activités commerciales, artisanales et industrielles,
27. Permettre l'intégration recherche – formation – innovation pour promouvoir l'économie productive,
28. Valoriser l'économie agricole,
29. Renforcer la gestion de la forêt et de ses ressources (filière bois et activités associées)
30. Promouvoir l'économie liée à l'eau,
31. Soutenir une gestion durable des ressources naturelles et de l'énergie, et renforcer la gestion et le recyclage des déchets.



L'enjeu majeur sur le territoire du Chablais concerne la problématique des déplacements et des transports, de plus en plus prégnante.

Un des objectifs prioritaires du SCoT révisé est de proposer une stratégie visant à faciliter et à rendre plus fluides les mobilités, à la fois à l'intérieur du territoire, et dans ses relations avec les territoires limitrophes, notamment avec la Suisse voisine.

Afin de conforter et d'optimiser le lien entre organisation de la mobilité et urbanisme, une stratégie globale de mobilité et d'aménagement sera élaborée à l'échelle du périmètre du SCoT.

De même, la couverture numérique du territoire sera poursuivie, dans un souci de solidarité et de maintien de l'attractivité du territoire.

1. Articuler/intégrer les infrastructures de transport actuelles et futures à un aménagement maîtrisé (pôles multimodaux, pôles gares, P+R, ...), et tout particulièrement celles liées au désenclavement du Chablais, notamment routier

Les infrastructures actuelles et en projet, quelle qu'en soit l'échelle, induisent ou vont induire des impacts sur l'ensemble du territoire Chablais et ses dynamiques (avec notamment des enjeux de rabattement vers les gares), impacts qu'il est primordial d'intégrer et d'anticiper.

Ainsi, concernant les projets structurants de mobilité prochainement opérationnels, les conséquences en termes environnemental, agricole, et urbanistique seront prises en compte, et les projets seront articulés entre eux. Le projet autoroutier Machilly Thonon-les-Bains aura des impacts sur les terres agricoles et les espaces naturels ; ce projet fait actuellement l'objet d'une étude d'impact, les compensations seront donc à prendre en compte.

L'objectif étant également de mener des réflexions sur la multimodalité et la création de P+R adaptés. Les pôles gares et les pôles multimodaux induits par les infrastructures de transports constitueront en effet des espaces prioritaires de structuration du territoire.

La mise en place de nouvelles infrastructures ferroviaires avec notamment le Léman Express, offrira une opportunité de valorisation et de densification, permettant de centrer l'urbanisation et de renforcer fortement le lien urbanisme-transport, en offrant des lieux de vie accessibles et induisant une limitation du recours à l'automobile.

2. Elaborer une stratégie multimodale des transports à l'échelle du Chablais, en lien avec les territoires voisins

Les réseaux de transports jouent un rôle essentiel dans la structuration du territoire. Face au besoin croissant de déplacements depuis l'extérieur (accès par le Sud, l'Est et l'Ouest du Chablais), et au sein du Chablais (liaisons Est-Ouest, accès aux vallées), il s'agira d'élaborer une stratégie visant à développer les alternatives pour diminuer l'usage individuel de la voiture, en agissant sur le développement et l'organisation de l'offre en transports collectifs actuelle, en cours de réalisation ou en cours de réflexion (renforcer les liaisons lacustres, achever la liaison ferroviaire Sud lémanique, réfléchir au transport par câble, au

S'engager pour le désenclavement multimodal du chablais, en lien avec une urbanisation intégrée, et affirmer la position spécifique de ce territoire dans les dynamiques locales et transfrontalières



transport à la demande en complémentarité des lignes régulières, ..), et sur l'offre en stationnements qui prendra en compte la nécessité de réaliser des parkings relais (P+R) pour permettre notamment le report modal des déplacements pendulaires. Il s'agira également de considérer la problématique des déplacements en montagne qui nécessitent des offres particulières.

Les données issues de l'analyse des temps de déplacements sur le territoire SCoT seront prises en compte pour mener différentes réflexions et actions visant à réduire à l'avenir ces temps de déplacements, mais également à prendre en compte les aspects sécuritaires, la diminution des nuisances,

Cette stratégie permettra également d'agir sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre et sur la qualité de l'air.

3. Développer les infrastructures de modes doux (voies et bandes cyclables, maillage piétonnier...)

Ces infrastructures seront à mettre en lien avec les secteurs gares.

Les enjeux du rabattement des bassins de vie vers les 3 axes (Léman Express, voie rapide, THNS) seront primordiaux

Les déplacements piétonniers et cyclistes sont à favoriser, tant en plaine qu'en montagne, en s'appuyant sur un maillage cohérent et relié.

Un développement des cheminements doux aux différentes échelles territoriales (en prenant notamment appui sur la vélo route voie verte Sud Léman-Via Rhône) permettra d'agir sur la limitation des déplacements automobiles, d'inciter au changement des pratiques, et d'assurer une valorisation touristique et de loisirs du territoire Chablais.

4. Promouvoir une desserte multimodale performante toute l'année pour les déplacements liés à l'économie du tourisme et aux loisirs

Le territoire SCoT enregistre de nombreux déplacements (touristiques, pendulaires) entre le bas, le haut Chablais, et les territoires limitrophes, et il est essentiel de développer une offre multimodale efficace et performante, nécessaire pour permettre un report vers les transports en commun et limiter l'usage individuel de la voiture.

5. Prévoir la création de plateformes logistiques et de fret ferroviaire

Des réflexions seront à mener sur la création de plateformes pour le transport de marchandises permettant la limitation du recours au transport routier.

6. Faciliter et accélérer le déploiement du très haut débit

La poursuite de la couverture numérique du territoire et les communications électroniques nouvellement créées seront un levier supplémentaire et essentiel de solidarité, d'attractivité (en termes d'économie mais également de services, dont certains pour lesquels des réflexions pourraient être investies tels que télémédecine, télétravail, ...), et une nécessité pour le développement et le maintien des activités.



L'attractivité résidentielle du Chablais est très forte, avec des taux d'accroissement de la population particulièrement importants. Les orientations énoncées par le SCoT permettront de conforter et de réorienter si nécessaire la planification sur le long terme de la politique de l'habitat et du logement souhaitée par les élus du Chablais. Elles vont ainsi donner le cap pour œuvrer collectivement en faveur d'une urbanisation rationalisant la consommation des terres agricoles et naturelles, en privilégiant la densification et le renouvellement urbain, tout en veillant à maintenir et à améliorer la qualité de vie des habitants, et à sauvegarder les hameaux.

7. Renforcer l'armature urbaine soutenant la structuration du territoire

Cette armature urbaine permet de structurer le territoire, son organisation et son développement. Chaque espace doit avoir sa place et son rôle dans le projet de territoire. S'appuyer sur une armature urbaine cohérente ainsi que sur les axes de transport (en tenant compte des contraintes en secteur montagne) pour orienter les aménagements et les développements futurs, paraît essentiel pour la cohérence territoriale. Pour cela, l'armature existante sera confortée, avec une croissance privilégiée sur l'unité urbaine et autour des axes de transports collectifs.

8. Poursuivre les tendances actuelles qui amènent à diviser par deux la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

La poursuite de la limitation de la consommation foncière sera assurée, avec en parallèle la favorisation du renouvellement urbain. Mieux consommer l'espace afin de préserver les secteurs agricoles, naturels et forestiers, et poursuivre sur les tendances de réduction actuelles. Ceci apparaît comme un enjeu majeur du territoire, en divisant par deux la consommation des espaces observée ces 10 dernières années, soit une enveloppe maximale des espaces qui seront artificialisés à des fins d'urbanisation, d'infrastructures, de carrières ou de loisirs, de 750 hectares à l'horizon des 20 ans à venir.

Au sein de cette enveloppe, l'artificialisation des espaces agricoles ne devra pas dépasser plus de 550 hectares.

Cette limitation de la consommation d'espace devra être spatialisée en fonction de la croissance constatée et de la spécificité des différents territoires.

9. Limiter et maîtriser la croissance urbaine sur les espaces littoraux en dehors de l'unité urbaine

Afin de préserver les espaces littoraux et de contrôler les effets des nouvelles infrastructures routières, il conviendra de limiter la croissance urbaine sur les espaces littoraux, avec une croissance moins soutenue pour ces espaces que celle prise comme base pour le SCoT en vigueur.

Accueillir les populations permanentes et touristiques sur ce territoire attractif, dans une logique de localisation stratégique, de limitation de l'étalement urbain et de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers



Cette limitation doit cependant prendre en compte trois dimensions complémentaires :

- la production de logements sociaux permettant d'atteindre les objectifs des lois SRU et Duflot,
- l'amélioration de l'habitat, la reprise de l'habitat indigne et des logements vacants, qui ne consomment pas d'espace et optimisent l'utilisation du bâti existant,
- la nécessité de développer et de densifier l'urbanisation le long des axes de transports collectifs structurants actuels et futurs et en relation avec les gares ferroviaires et lacustres.

10. Encourager et favoriser le renouvellement urbain

Le renouvellement urbain est une composante essentielle du développement des territoires, et est à privilégier aux extensions dans la mesure où il permet de revaloriser des secteurs urbanisés, et d'accueillir des populations sans consommer de foncier. De nombreuses communes Chablaisiennes disposent d'un potentiel de renouvellement et de réhabilitation important devant être favorisé et considéré comme une évolution cohérente et souhaitable des villes, villages, stations (volonté de produire des lits marchands en privilégiant la réhabilitation à la construction neuve) sans les considérer de la même manière que les logements neufs. Le développement d'une mixité urbaine et d'une mixité de l'habitat, couplé à de la densité urbaine, à des secteurs à enjeux, et à la densification des équipements publics et des activités économiques, permettra de limiter la consommation foncière et d'intégrer le développement à la dynamique territoriale.

11. Promouvoir la mixité de l'habitat et du logement sur l'ensemble du Chablais, et développer le lien social (jeunes, seniors, saisonniers, logements aidés, logements abordables, gens du voyage, ...)

La croissance démographique du Chablais induit un besoin en logements important, notamment sociaux (avec une démarche de solidarité du territoire). Cette attractivité du territoire nécessite une offre en logements adaptée aux besoins de chacun, dans un contexte de raréfaction et d'augmentation du prix du foncier. Les besoins en logements sont variés, à la fois pour les résidents permanents (besoin du maintien des jeunes ménages dans leur bassin de vie, nécessité d'une offre de services et d'équipements pour les familles, les personnes âgées, handicapées), pour les populations touristiques, et pour les personnels saisonniers. L'objectif est donc d'adapter l'offre à la demande, en favorisant notamment la création de logements aidés, et en faisant de la qualité de vie un fil conducteur (qualité des espaces publics, réhabilitation thermique des logements, ouvertures paysagères, prise en compte du bruit, ...).

La répartition de la production de logements se fera de manière maîtrisée, en renforçant notamment les cœurs urbains, les nœuds urbanisme-transport, les axes de transports collectifs structurants ainsi que les gares ferroviaires et lacustres.



12. Renforcer le maillage d'activités culturelles et de services de proximité

Ces activités sont essentielles au dynamisme économique du territoire et à l'emploi local. Il s'agira de maintenir une offre de proximité et une qualité de services, en lien avec l'armature territoriale du Chablais.

13. Conforter et promouvoir les équipements structurants de service public dans le domaine de la santé, des équipements scolaires, de la justice, de la culture, du sport, de la petite enfance

Les équipements et services constituent le socle de la vie sociale du territoire. Leur préservation et leur consolidation, dans tous les domaines, constituent un enjeu primordial pour le Chablais.

14. Rééquilibrer et privilégier la mixité fonctionnelle habitat/emploi

Les liaisons entre les zones habitées et les zones d'emplois seront favorisées. Cette mixité fonctionnelle peut être un levier pour réduire les déplacements.

L'économie Chablaisienne, en termes d'emplois, est fortement liée à la situation transfrontalière et aux bassins d'emplois Suisses, ainsi qu'à l'activité touristique.

Il est cependant primordial de conforter et de développer l'emploi local.

15. Développer l'utilisation des outils de maîtrise et de stratégie foncière

L'objectif est d'inciter à anticiper les mutations foncières et à mettre en place une politique foncière notamment en exploitant au mieux les divers outils existants et à la disposition des collectivités ; l'optimisation du foncier sera recherchée.



Une des nombreuses richesses du Chablais repose sur la diversité des paysages alpins et des espaces agricoles et naturels qui le composent, et qui en font un pivot essentiel du projet d'aménagement et de développement qu'est le SCoT.

Les paysages et l'environnement du Chablais doivent continuer à structurer le territoire et son aménagement, et participer à son attractivité. En effet, les singularités paysagères et patrimoniales constituent une force pour ce territoire, ce qui implique le maintien d'une qualité paysagère, architecturale et patrimoniale.

De même, le SCoT cherchera à intégrer au mieux des objectifs de préservation de la santé humaine et de la qualité de l'environnement dans sa stratégie d'aménagement.

16. Valoriser les secteurs sensibles et d'importance écologique

L'objectif sera de prendre en compte les continuités écologiques existantes, de constituer une trame verte et bleue sur le territoire Chablais au regard du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Garantir le maintien et la fonctionnalité de ces continuités est nécessaire pour un bon fonctionnement écologique des territoires. L'objectif sera également de préserver les secteurs sensibles et les réservoirs de biodiversité identifiés sur l'ensemble du territoire, et faisant partie intégrante du caractère du Chablais, et de préserver les espaces sensibles du littoral.

17. Mettre en valeur certains éléments relatifs au paysage et au patrimoine bâti Chablaisien

Les singularités paysagères et patrimoniales constituent une force pour le territoire Chablais, une « carte postale » à la plus-value considérable, aussi bien en montagne que sur le littoral, ce qui implique le maintien d'une qualité paysagère et architecturale.

Les coupures d'urbanisation et les espaces remarquables tels que définis par le SCoT en vigueur, vont être précisés. Les fenêtres paysagères seront valorisées, et définies à une échelle plus fine. Les labels de type « sites classés » seront mis en valeur.

La lutte contre la banalisation du grand paysage apparaît comme un enjeu majeur. Les entrées de villes et villages, souvent contraintes, doivent être valorisées, car constituant la première impression à l'arrivée dans un territoire. Les orientations du SCoT chercheront à identifier ces espaces dégradés qui nécessitent une prise en compte particulière.

La charte architecturale et paysagère du Chablais servira entre autres de base de réflexion sur cette thématique paysagère.

Les ZAE feront également l'objet de valorisation paysagère pour obtenir un paysage partagé et cohérent et éviter les effets d'arrière cour et les effets vitrines trop marqués.

Continuer à faire de l'environnement et des paysages du Chablais un atout pour le territoire, permettant de concilier protection, valorisation et aménagement



18. Protéger les populations des risques naturels, sanitaires et technologiques

Afin d'assurer la sécurité, la salubrité publique et la prévention des risques, le développement et la structuration du territoire viseront à préserver des risques les populations.

Les différentes orientations du SCoT chercheront, de façon transversale, à assurer la préservation de la qualité de l'air, du sol, du sous-sol, la préservation des pollutions et des nuisances de toute nature.

19. Atteindre une gestion durable du cycle de l'eau

Les projections de développement du territoire se feront dans le respect d'une gestion durable du cycle de l'eau.

L'adéquation entre les besoins des usagers et les ressources en eau sera recherchée à l'échelle du territoire Chablais.

L'eau est un élément majeur du territoire, à la fois en tant que ressource, mais également en tant que trame bleue, et sa gestion est essentielle, car porteuse de nombreux enjeux (risques, paysage, environnement, biodiversité, érosion, ...). L'eau est par ailleurs une ressource naturelle sensible aux effets du changement climatique, de la croissance démographique et de la dynamique des activités.

Le SDAGE, les contrats de rivières ou de territoires permettront des plans d'actions visant à améliorer et à préserver utilement et durablement la qualité de l'eau, à œuvrer pour le maintien, la restauration et la valorisation des continuités écologiques, et à gérer la question des risques d'inondation ; ces actions participeront également à l'amélioration de la qualité de l'eau du lac Léman.

La poursuite de l'amélioration des réseaux d'assainissement est également un objectif affiché en vue d'anticiper l'augmentation de population sur le territoire.



Le tourisme est un moteur économique majeur du Chablais.

Entre lac et montagnes, le Chablais bénéficie de plusieurs sites et thématiques complémentaires et de renommée (mondiale pour certains), et l'affirmation et le développement de son potentiel touristique reconnu est stratégique à plus d'un titre.

Tourisme de montagne et tourisme lié à l'eau, agrotourisme, tourisme de randonnée, patrimonial, culturel : l'offre touristique s'appuie sur la qualité des paysages et sur son histoire (notamment géologique), participe d'une image valorisante du territoire, et permet de maintenir la dynamique de l'emploi.

20. Conforter et développer les stations de montagne

Les stations de montagne constituent un pilier du tourisme Chablaisien et le renforcement, voire le développement de certaines (remontées mécaniques, projets d'aménagement, projets à approfondir comme les liaisons câblées, ...), est essentiel pour leur compétitivité, notamment pour les stations de rang international.

L'enjeu pour les stations chablaisiennes est l'adaptation au changement climatique, et également la diversification (valorisation touristique des activités agricoles), notamment pour développer l'accueil et les activités estivales.

21. Structurer et développer les filières et les équipements lacustres et nautiques

Les équipements portuaires et les activités de plaisance assurent la valorisation du littoral et du lac, ainsi que l'activité touristique. L'ambition du SCoT sera de faciliter les accès au lac Léman, et de privilégier la rationalisation, et l'optimisation des équipements portuaires.

22. Développer les filières telles que le thermalisme et le bien être

Les filières touristiques liées à l'eau permettent la dynamisation de l'ensemble du territoire (espaces urbains, arrière-pays, secteurs montagne et littoral, etc.).

23. Valoriser le « tourisme vert » en lien avec les espaces naturels et le patrimoine

Afin de mettre à profit le potentiel que représentent les plateaux, les collines et la montagne pour la diversification touristique, les orientations du SCoT encouragent la valorisation des patrimoines existants : Pays d'art et d'histoire, sites classés, protégés, labellisés (Géoparc Chablais Mondial UNESCO, ...), sites Natura 2000, sentiers cyclo-pédestres, eaux minérales d'Evian-les-Bains et de Thonon-les-Bains, patrimoine architectural, ...

Affirmer et poursuivre le développement de l'économie touristique en s'appuyant sur le caractère complémentaire du littoral lémanique et de la montagne chablaisienne



24. Développer une stratégie globale pour l'hébergement et promouvoir les lits marchands

L'hébergement touristique nécessite une vision globale sur le Chablais afin de favoriser son dynamisme.

L'offre d'hébergements sera à pérenniser, avec un objectif d'amélioration de la qualité.

La problématique des lits non-marchands, communément appelés « lits froids », notamment dans les stations de montagne, est essentielle. Le SCoT encouragera les collectivités à rechercher des solutions permettant de favoriser les hébergements marchands et de remettre les biens immobiliers qui le nécessitent sur le marché.

25. Structurer les liens entre littoral et montagne en favorisant un aménagement touristique intégré

Le tourisme lié à la montagne représente une part très importante de l'activité économique du Chablais.

Le SCoT a pour objectif de mieux tirer profit de la complémentarité entre les vallées, le littoral, et les espaces d'interfaces, afin que les activités touristiques se complètent, et soient mieux adaptées à la demande.



Le Chablais est un territoire dynamique, notamment sur le plan économique. Les orientations du SCoT permettront d'affirmer cette dimension de façon quantitative (foncier, dimensionnement des zones d'activité, emplois, ...) et qualitative (structuration de l'offre, intégration paysagère, formes architecturales des bâtiments, services aux entreprises, innovation, formation,...)

L'organisation du développement économique et notamment commercial, sera guidée par une logique de complémentarité et d'articulation avec les différentes politiques en matière d'emploi, d'habitat et de transport, en lien avec les dynamiques des territoires voisins.

26. Renforcer le maillage d'activités commerciales, artisanales et industrielles

Afin d'avoir une politique commune à l'ensemble du territoire, les élus chablaisiens ont souhaité que le SCoT comporte un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) tout en tenant compte de l'activité industrielle. Ce document permettra de définir et de présenter une stratégie économique sur l'ensemble du Chablais, en lien avec la thématique transport, et ce pour un développement cohérent et adapté, avec une déclinaison différenciée selon les territoires et leurs spécificités, et en lien avec les territoires voisins.

27. Permettre l'intégration recherche – formation – innovation pour promouvoir l'économie productive

L'économie présente est importante sur le Chablais et doit continuer à être développée. Parallèlement à cela, l'économie productive doit pouvoir évoluer.

Des réflexions vont par ailleurs être investies pour évaluer l'opportunité de développer des pôles de compétences (valorisation de l'existant telle que l'Ecole Hôtelière Internationale de Thonon-les-Bains, recherche d'un positionnement économique plus affirmé, avec développement possible de l'offre de formation, ...).

28. Valoriser l'économie agricole

Les visages économiques du Chablais sont nombreux, mais l'économie agricole tient une place particulière.

En plus de participer au maintien de la qualité des paysages chablaisiens, les espaces agricoles et pastoraux, et l'agriculture urbaine permettent une grande diversité de fonctions aux multiples bénéfiques : économiques (diversification, multifonctionnalité, valorisation touristique des activités agricoles, pluriactivité, complémentarité montagne et plaine, infrastructures portuaires, économie circulaire, ...), productifs (filières courtes, pêche professionnelle, ...), écologiques (eau, continuités écologiques, biodiversité, ...), culturels, identitaires. Les spécificités locales de l'agriculture seront prises en compte dans les projets d'aménagement.

Les terres agricoles seront préservées, en intégrant la logique Eviter Réduire Compenser (ERC), pour notamment favoriser le maintien de l'activité agricole et des exploitants locaux.

Développer les activités économiques, la création d'emplois et les équipements pour un territoire chablaisien actif et entreprenant



29. Renforcer la gestion de la forêt et de ses ressources (filière bois et des activités associées)

De même, la forêt est une composante essentielle du territoire Chablais, et sa gestion et sa valorisation constituent un enjeu environnemental, patrimonial et économique, paysager.

Le projet de SCoT fixera des objectifs de protection et de pérennisation des espaces nécessaires pour servir l'économie forestière.

30. Promouvoir l'économie liée à l'eau

Le SCoT, en tant qu'outil d'aménagement du territoire et d'urbanisme, pourra proposer des orientations stratégiques permettant de renforcer et de promouvoir l'économie des activités liées à l'eau (sports d'eau vive, baignade, pêche, plaisance, activités portuaires, thermes, eaux minérales, ...), en lien avec l'Eco cité du genevois français et le développement de la filière « sport outdoor, bien-être ».

31. Soutenir une gestion durable des ressources naturelles et de l'énergie, et renforcer la gestion et le recyclage des déchets

La stratégie territoriale du SCoT permettra de préparer ou d'accompagner les collectivités à la transition énergétique (consommations énergétiques, habitat et réhabilitations thermiques, énergies renouvelables, ...).

Par ailleurs, sur ce territoire riche en ressources naturelles, l'objectif sera de rechercher un usage raisonné. Les orientations du SCoT, via l'évaluation environnementale, s'assureront de la bonne prise en compte des enjeux de préservation des ressources naturelles.

Les matériaux de carrières feront l'objet d'attentions particulières. Elles représentent en effet des ressources indispensables pour couvrir l'ensemble des besoins.

Les projets potentiellement consommateurs de terrains agricoles et naturels (projets de carrières par exemple) seront encadrés sur le plan de la consommation de l'espace et de l'impact paysager.

Concernant les déchets, leur réduction et leur valorisation seront privilégiées, selon les préconisations des plans départementaux de la Haute-Savoie récemment approuvés.





Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)

2, avenue des Allobroges – Square Voltaire – BP33
74201 Thonon-les-Bains

Tél. 04 50 04 24 24 – Fax 04 50 04 65 30

www.siac-chablais.fr

Rédaction et conception : SIAC

Crédits photos : SIAC, Yvan TISSEYRE,
ECTM, Office de Tourisme Avoriaz